

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

19^{ème} année - N° 3227 - Jeudi 30 Août 2018 - Prix : 200 Fc

DÉTENTION DE L'ANCIEN PRÉSIDENT SAMBI

L'avocat dénonce «des pratiques d'un autre âge»



Me Mahamoud avocat de Sambi en conférence de presse

POLITIQUE

Les nouvelles têtes du gouvernement Azali III

LIRE PAGE 4

Visitez le site de la Gazette
www.lagazettedescomores.com

**Prières aux heures officielles
Du 26 au 31 Août 2018**

Lever du soleil:
06h 14 mn
Coucher du soleil:
18h 04mn

Fajr : 05h 01mn
Dhouhr : 12h 12mn
Ansr : 15h 19mn
Maghrib: 18h 07mn
Incha: 19h 21mn



ILS ONT DIT...

Gouvernement Azali 3, l'opinion dans l'expectative

24 heures après l'annonce du Gouvernement post-référendaire, les opinions divergent. Pour beaucoup, « il ne s'agit pas d'un nouveau Gouvernement mais d'une continuité ».

Moustoifa Said Cheikh, leader du Front Démocratique : « Un gouvernement de circonstances »



C'est un gouvernement qui ressemble aux circonstances de l'après référendum, je veux dire par là que c'est un gouvernement qui répond à la nouvelle donne des mensonges et qui exprime la volonté d'aller contre le peuple. Déjà il faut se demander le but et/ou la mission d'Azali... Le président de la République montre sa volonté d'écraser en quelque sorte le peuple comorien et la démocratie. N'oublions pas qu'il a organisé un scrutin référendaire qui a échoué, rejeté par la population et aujourd'hui il continue le mensonge puisque voilà un gouvernement qui est le résultat d'un décret qui vide la Constitution. La Constitution de 2018, ce n'est pas une révision mais une nouvelle Constitution pour une nouvelle République. Moi, je ne pense pas que le peuple comorien accepte une telle forfaiture puisque la réalité sur les intentions d'Azali, c'est de revenir au point de départ de 1999. C'est à dire s'accaparer les pouvoirs de l'Etat, instaurer un régime de terreur et s'approprier les richesses du pays. Ce gouvernement est plus qu'un gouvernement de copinage, il s'agit d'un régime dictatorial, réactionnaire. Un gouvernement qui est le résultat de toute une politique de terreur.

Said Omar Said Ali, jeune cadre de la diaspora : « Privilégions la méritocratie »



On a une jeunesse diplômée, talentueuse qui a une vision du monde d'aujourd'hui, au lieu de la responsabiliser, on préfère continuer avec les mêmes dinosaures. Mon souhait est que l'Etat comorien instaure un concours pour entrer dans la fonction publique. On est parmi les rares pays au monde où on devient fonctionnaire sans passer par la case concours. Privilégions la méritocratie plutôt que la médiocrité. Un jeune a le droit d'être ministre. Je rêve qu'un enfant pauvre, par ce qu'il est diplômé et qu'il a du talent, puisse accéder aux hautes fonctions de l'Etat. Parlons un peu de parité, donc une femme au gouvernement c'est suffisant ? Alors qu'on a des femmes talentueuses dans notre pays. Elles ont le droit aussi d'être ministre. Le changement c'est maintenant, pas en 2030. Le gouvernement Azali 3 n'a rien d'extraordinaire. Les mêmes têtes aux mêmes places pour défendre les mêmes causes mais rien de plus. On s'attendait à quelque chose de bien plus pur et plus jeune pour une vision dynamique et émergente.

Kamal Saindou, ancien journaliste : « Ce n'est pas un gouvernement de combat »



Rien n'a été changé et cela ne change rien. Pas de profil intéressant dans ce nouveau gouvernement mais ça n'engage que moi, en plus je ne juge ni les personnalités ni les compétences mais juste les profils. Le président a reconduit les mêmes personnes aux mêmes postes donc je pourrais dire que je n'ai pas de réaction particulière. Il n'y a rien de fort, c'est la continuité... S'il y'avait eu des changements dans les postes essentiels comme la Défense, les Finances, l'Intérieur ou les Affaires Etrangères, peut être qu'il y aurait eu un peu d'espoir de changement. Seul bémol, c'est la présence considérable de Mohéli dans ce gouvernement Azali 3 mais on peut dire que ce n'est pas là un vrai gouvernement de combat.

Mohamed Rafsandjani, doctorant en droit constitutionnel : « Répartition équitable ne signifie pas répartition paritaire »



Si l'on se fie à ce qui est censé être la Constitution du pays depuis le 06 août 2018, la nomination du gouvernement est juridiquement un pouvoir discrétionnaire du chef de l'Etat, il ne m'appartient donc pas d'émettre en avis sur les noms et les personnalités. Cependant, ce pouvoir discrétionnaire est tout de même encadré par certaines conditions. D'abord de nombre, il est respecté, puisque l'on n'a pas dépassé les 15 membres. Ensuite, la répartition juste et équitable des îles et des sexes. Il n'est pas certain que les conditions soient remplies. Et même s'il faut toujours préciser que juridiquement la répartition équitable ne signifie pas répartition paritaire, on doit remarquer que l'on est loin du compte, 3 femmes sur 15 ministres, ce n'est pas assez. Pour la répartition équitable des îles, elle est toujours très difficile à évaluer. En outre, il a eu égard à l'ordre de désignation, il apparaît clairement que Moustadroine Abdou est le ministre premier puisqu'il est le premier cité dans l'acte de nomination. Enfin, hormis le cas de vacances du poste de président, il ne faut pas surestimer l'importance d'un gouvernement dans notre système institutionnel qui n'est pas parlementaire. C'est le président qui détermine et conduit la politique de la nation. Les ministres ne sont que des collaborateurs sans véritable pouvoir d'orientation politique.

Nadia Tourqui, membre de la 3ème voix : « Apprécier la qualité d'une équipe médicale »



En tant que membre de la société civile, je ne peux qu'être attentive au profil du gouvernement et à la politique générale. Cette dernière nous permet d'évaluer les capacités du gouvernement nommé à conduire la politique en question. Le lien forcé qui est fait entre les problématiques de développement et l'architecture institutionnelle pour justifier les bouleversements actuels questionne l'efficacité recherchée. Il est difficile d'apprécier la qualité d'une équipe médicale si le diagnostic a été faussé et si les médicaments à leur disposition ne permettent pas de guérir le mal. A moins que l'équipe médicale ne décide de revoir le diagnostic

Rassemblés par A.O Yazid

La Gazette des Comores
BP 2216 Moroni - UNION DES COMORES
Tél. (269) 37-79-80 - 33 26 76

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse postale : _____ email : _____
Tél. : _____ Fax : _____ Mob : _____

Périodicité :

3 mois Montant : _____
6 mois Montant : _____
12 mois Montant : _____

Mode de règlement :

Espèces
Chèque n° _____
Virement bancaire réf. : _____

Moroni le,
Signature : _____

Tarifs d'abonnement
(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Anuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127

DÉTENTION DE L'ANCIEN PRÉSIDENT SAMBI

L'avocat dénonce «des pratiques d'un autre âge»

L'avocat de l'ancien président Sambi s'est exprimé hier mercredi sur la détention provisoire de son client. Me Ahamada Mahamoud regrette entre autre la surveillance systématique, par un agent de la gendarmerie, de ses entretiens avec M. Sambi. Du jamais vu dans sa carrière d'avocat. Une violation du droit de la défense.

Me Ahamada Mahamoud dénonce la surveillance dont font l'objet ses entretiens avec son client, l'ancien président de l'Union des Comores Ahmed Abdallah Mohamed Sambi. Ce dernier, détenu à son domicile à

Voidjou, est inculpé pour « corruption, détournement de deniers publics, complicité de faux et usage de faux et forfaiture ». Mardi dernier, Me Ahamada Mahamoud découvre avec stupéfaction que toutes ses conversations avec son client sont surveillées par un gendarme, omniprésent.

« Quand je me suis rendu à Voidjou pour m'entretenir avec mon client, j'ai découvert la présence d'un gendarme qui doit suivre de près les discussions entre le président Sambi et qui que ce soit, ceci pour ensuite rendre compte à ses supérieurs. Une situation vraiment inacceptable », regrette Me

Ahamada Mahamoud. Outré, cet avocat au barreau de Moroni a contacté le juge d'instruction en charge du dossier et lui a fait part de cette situation inédite.

Le lendemain, il lui adressera un courrier. « Je veux que ces choses changent car ce n'est pas une manière de procéder. Sinon, je ne serai pas en mesure de bien défendre mon client », poursuit-il. L'avocat de M. Sambi citera l'article 116 du code de procédure pénale comorien stipulant qu'« après inculpation d'une personne, celle-ci peut s'entretenir avec son avocat et que si le juge décide d'interdire une quelconque autorisation, la loi le lui

autorise pour une période de 10 jours renouvelables. Mais qu'en aucun moment, cette interdiction de communiquer ne concerne le conseil ».

« Dans ces conditions, mon client a sûrement des confidences à me faire et ne peut pas le dire en face du gendarme. Si les autorités comoriennes continuent d'agir ainsi, de me planquer un agent de la gendarmerie, de même qu'assister à nos rencontres, je me verrais dans l'obligation de ne pas me rendre à ce lieu parce qu'à un aucun moment, je ne peux admettre un tel comportement! », fustige Me Ahamada Mahamoud pour qui « le

fait que la brigade de Moroni dépêche un agent pour assister à nos conversations est une pratique d'un autre âge ».

Il invite les autorités compétentes à laisser de côté les passions et observer strictement les dispositions du code de procédure pénale, et de mettre un terme à ces pratiques. « Ces éléments là ne font pas honneur à notre pays et montrent encore une fois que ce dossier dépasse la limite de l'envisageable », conclut-il.

Mohamed Youssouf

INCARCÉRATION DE L'ANCIEN RAÏS SAMBI

L'opposition dénonce une «instrumentalisation de la justice comorienne»

L'Union de l'opposition a rendu public un communiqué au lendemain de l'annonce du gouvernement Azali III. Elle dénonce une instrumentalisation de la justice comorienne, évoquant entre autre cas, celui de l'ancien chef de l'Etat, Ahmed A. M. Sambi.

Dans un communiqué publié hier à Moroni, l'Union de l'opposition dénonce «une instrumentalisation de la justice à des fins politiques et demande que

la présomption d'innocence soit respectée et que toute personne accusée soit traitée dans le respect des principes élémentaires de la dignité humaine ». A travers ce communiqué, l'Union de l'Opposition regrette que l'ancien président Sambi soit « victime d'un acharnement judiciaire » dont le but est de neutraliser un adversaire politique qui s'est clairement opposé à la dérive dictatoriale du régime et à sa volonté de s'accaparer le pouvoir.

« Après trois mois de résidence

surveillée totalement abusive alors que ses avocats n'ont pas cessé de réclamer la levée de cette mesure arbitraire, la justice l'a brusquement inculpé et placé en mandat dépôt », lit-on dans ce communiqué. Ce même document considère que « la paix et la stabilité politique des Comores de ces quinze dernières années sont gravement mises à mal suite à la volonté unilatérale du Président Azali de modifier le cadre constitutionnel de 2001 issu de l'Accord-Cadre de Fomboni afin de

mettre en place un régime présidentiel fortement centralisé et s'éterniser au pouvoir ».

« Cette dérive dictatoriale a été dénoncée par une grande partie de la classe politique et la société civile. La communauté internationale a, à maintes reprises, attiré l'attention sur la nécessité de préserver la paix et la stabilité politique des Comores en recherchant le plus large consensus politique possible sur tout projet de réforme constitutionnelle et de respecter les acquis de la réconcilia-

tion nationale », poursuit-elle, tout en indexant un « plan machiavélique destiné à neutraliser les opposants potentiels au funeste projet présidentiel ».

Le communiqué ajoute que l'ancien Président, dès le départ, s'est opposé à toute modification du cadre constitutionnel qui mettrait en danger le pacte national sur l'autonomie des îles et le principe de la présidence tournante entre les îles.

Ibnou M. Abdou

ELECTION DES JUGES DES TRIBUNAUX DE COMMERCE

Des juges consulaires pour les affaires commerciales

Hier dans la matinée, les locaux de la Chambre de Commerce de l'Industrie et de l'Agriculture (CCIA) ont abrité le premier scrutin des juges consulaires. Des juges qui auront pour mission d'épauler les juges ordinaires dans les affaires commerciales afin de faciliter le règlement des litiges.

Six secteurs économiques ont été représentés dont 3 pour chaque secteur et un suppléant pour chaque candidat. Agriculture et pêche, agences de voyage et transit, assurances et courtiers, banques et institutions financières, commerce et artisanat sont les secteurs représentés pour la mise en place du tribunal de commerce. Durant le scrutin qui a eu lieu hier mercredi dans les locaux de la CCIA, plusieurs membres de ces différents secteurs se sont déplacés pour accomplir leur devoir en tant que membres et responsables commerciaux.

Ouvert aux environs de 9 heures pour être fermé à 18 heures, le

bureau de vote a connu une présence considérable selon le président du bureau. « Les travailleurs de chaque secteur désigneront leurs juges consulaires qui seront des émissaires pour les affaires judiciaires », explique Mouzaoui Amroine, directeur exécutif du MODEC (Mouvement des entreprises comoriennes), avant de préciser que « les juges ordinaires se perdent parfois sur les domaines (banques, transitaires, assurances et courtiers), donc les juges consulaires les compléteront ».

L'organisation de ce scrutin était difficile. Il revenait aux organisateurs d'enregistrer le nombre d'électeurs avant d'établir le spécimen des candidats. Un travail de longue haleine. « On devait tout d'abord sélectionner les votants avant de recevoir les candidatures. Et pour les candidatures, les institutions sociales reconnues par le ministère de l'intérieur envoient chacune trois candidats et leurs suppléants », affirme notre interlocuteur. Selon un des candidats, cette initiative est intéres-

sante car elle devrait permettre aux commerçants des différents secteurs d'être jugés en fonction du temps et à des peines maîtrisées par des connaisseurs du commerce.

« Opiner pour qui va mener les affaires judiciaires au tribunal sur les six secteurs est une très bonne idée. Cela nous permettra d'exercer nos compétences et aider particulièrement le juge qui traitera une affaire

dans le secteur agricole ou les autres », a affirmé Ali Mouigni Daho, candidat dans le secteur agricole et pêche. Pour rappel, le projet de mise en place des tribunaux de commerce a été initié à la demande du ministère de la Justice dans un concept de développement du secteur. Il doit être un organe capable de réagir dans les plus brefs délais, de garantir la transparence et d'attirer les investis-

seurs dans un climat de sécurité juridique. Le tribunal de commerce sera constitué de deux catégories de juges. Des juges professionnels et des juges consulaires, commerçant en activité et ayant maîtrisé les rouages du domaine et du métier qui seront nommés par arrêté ministériel après élection.

Kamal Gamal Abdou (stagiaire)



Election des juges consulaires à la CCIA



Pharmacie de garde

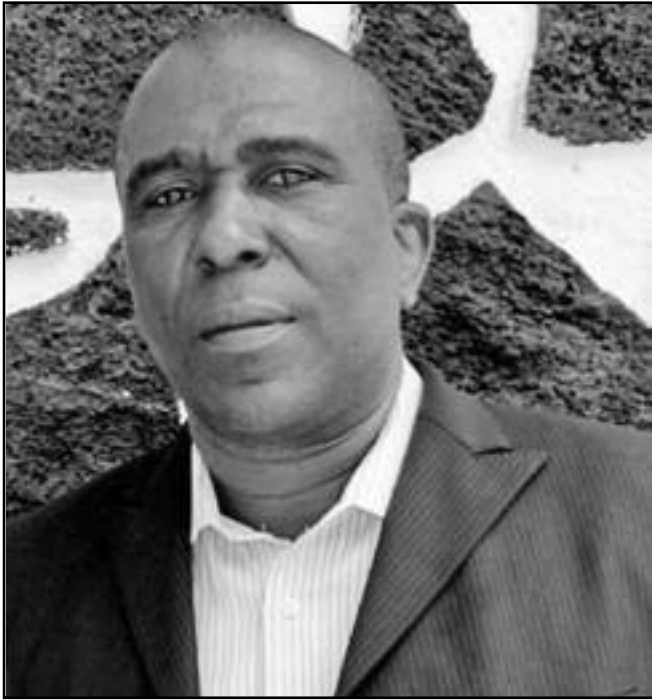
Pharmacie Traleni: 77321 80

POLITIQUE

Les nouvelles têtes du gouvernement Azali III

Le président Azali Assoumani a dévoilé mardi dernier son troisième gouvernement. Vous trouverez ici les nouvelles têtes de cette équipe de 15 membres, sans l'envergne politique attendue.

Nourdine Ben Ahmed



Né en 1962 dans l'île de Ndzuani, Nourdine Ben Ahmed a suivi, après son baccalauréat en 1988, une formation de deux ans en gestion sur la grande île. Dès son retour au pays en 1992, il a intégré le personnel de la société comorienne des hydrocarbures (Sch). A partir de 2000, il a été choisi pour assurer les fonctions de directeur technique de la société jusqu'à sa nomination aujourd'hui au poste du ministre des transports maritime et aérien, chargé du tourisme et de l'artisanat.

Ladaenti Houmadi



Elle est la nouvelle ministre de la jeunesse, de l'emploi, de la formation et insertion professionnelle, des sports, des arts et de la culture. Originaire de Bambao Chandra (Ndzouani) dont elle la maire de cette commune, est née le 23 mars 1983. Elle est une militante active des associations notamment l'association des jeunes leaders comoriens pour la protection de l'environnement. Après le baccalauréat en 2004 au Lycée de Mutsamudu, elle a obtenu un DEUG en Anglais au Centre Universitaire de Patsy. Professeur d'anglais au collège rural de Bambao M'trouni à titre bénévole puis à l'Ecole privée Malézi de Chandra, Ladaenti fut aussi professeur de français. En 2013,

cette femme engagée aujourd'hui dans la politique, a suivi une formation du FADC sur la Gestion Financière, Passation de marchés, Enquête participative et Elaboration du Plan de Développement Local. En 2014 elle fit une Formation de Planète-Finance qu'elle a suivi sur la Gestion d'activités génératrices de revenu, Education financière et Développement personnel. Ladaenti Houmadi est également mère de famille.



Mohamed Housseini Djamililaili

Originaire d'Itsandra Mdjini, il est un ancien Vice-président au près du tribunal de première instance de Moroni. Il fut pendant un moment procureur de la république puis conseiller à la Cour d'appel de Moroni. En grand connaisseur de la Justice, le Charif a été dernièrement Inspecteur judiciaire avant d'être nommé Ministre de la Justice, des Affaires Islamiques, des Administrations publiques et des Droits humains.

Mohamed Chatur Badaoui



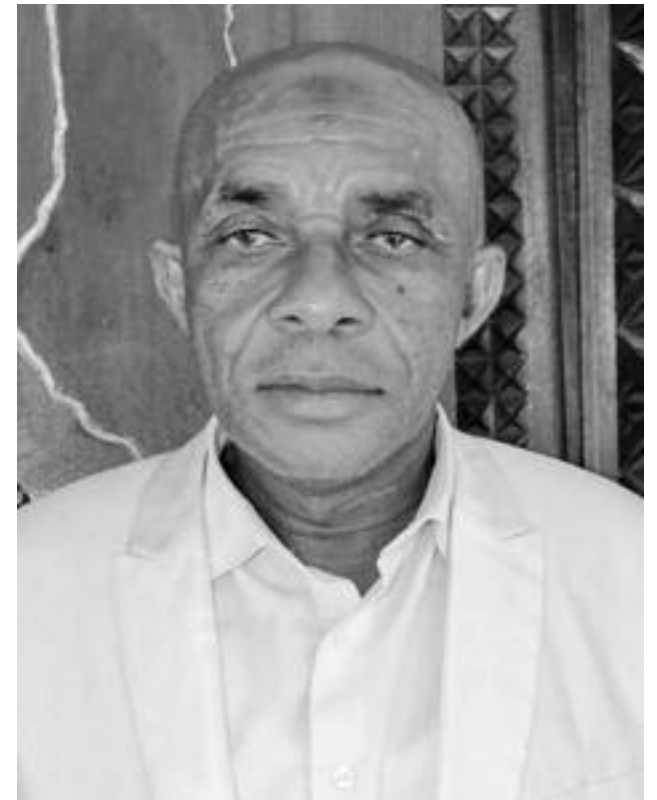
Il est l'ancien directeur de la société comorienne des Hydrocarbures, fonction qu'il a occupé durant ces deux dernières années avant d'être promu Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, Chargés des Affaires Foncières. Il est originaire de Mbéni.

Bianrifi Tharmidhi

Ancien Premier Ministre, il est avant tout un économiste de formation. Originaire de Mohéli, il a occupé pendant la première présidence d'Azali un poste ministériel. Loin de la scène politique pendant quelques années, l'un des fidèles du

Président de la République s'est vu attribuer le Ministère de l'Economie, des Investissements, Chargé de l'Intégration Economique dans le nouveau Gouvernement.

Djoumoi Said Abdallah



Originaire de Dembéni au Sud de Ngazidja, il est le maire de la Commune de Itsahidi et a été Président de l'Association des Maires avant d'être nommé Secrétaire d'Etat Chargé de la Coopération auprès du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale.

Bouchrati Abdoulhalim

Elle est l'actuelle Secrétaire d'Etat Chargée du Tourisme auprès du Ministre des Transports Maritimes, Chargé du Tourisme et de l'Artisanat est méconnue du grand public.

Mohamed Mourchid Badaoui



Il est l'actuel Secrétaire d'Etat Chargé de l'Information auprès du Ministre de l'Intérieur, de l'Information, de la Décentralisation, Chargé des Relations avec les Institutions est aussi méconnu du grand public.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Capitaliser l'information climatique au service du développement

Hier dans un hôtel de la place, s'est tenu un atelier pour la validation technique d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'un Observatoire national sur le Climat (ONC). L'étude de faisabilité correspond à une des activités du Programme d'appui à l'Union des Comores pour le Renforcement de la résilience au changement climatique (AMCC-Comores), un programme financé par l'Union Européenne.



Participants Observatoire sur le climat

Il s'agissait de faire une étude technique d'analyse des moyens et des capacités des institutions comoriennes impliquées dans le processus du climat et du changement climatique et à pouvoir travailler en synergie pour mettre en place un observatoire national sur le climat avec l'appui de l'Etat et ses partenaires au développement. C'est sur la base d'une étude menée par le Dr Mohamed Tohir Abdoulwahab, que les participants à l'atelier, ont mené des discussions pour aboutir à un certain nombre de recommandations.

Pour rappel, en tant que Partie à la Convention cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques (CNUCC) depuis le 31 Octobre 1994, l'Union des

Comores est tenue de fournir conformément à l'article 12 de la convention « un inventaire des gaz à effet de serre non réglementés par le Protocole de Montréal (PM), en recourant à des méthodes comparables qui seront approuvées par la Conférence des Parties ».

En outre, il a été constaté qu'il n'existe pas un groupe de travail permanent pour cet exercice. Les inventaires ne se font pas de façon tangible mais plutôt estimative et la mise à jour de la base des données

ne se fait pas d'une manière systématique. Pourtant c'est à travers cet exercice que l'Union des Comores devrait s'appuyer pour évaluer la vulnérabilité des secteurs affectés par le changement climatique et de faire la mise à jour des plans et programmes nationaux d'atténuation, d'adaptation, ou de résilience.

L'Union des Comores est tenue à participer aux efforts permettant de réduire les émissions des GES à l'échelle locale et de faciliter les travaux du Groupe d'Experts

Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (Giec). Ces travaux qui se focalisent notamment sur la modélisation du système climatique et de son évolution, nécessitent une diversité des données climatiques et météorologiques homogènes, fiables et précises dans l'espace et dans le temps.

Aussi, l'importance d'un tel outil, se pose aussi sur l'utilité de l'existence d'une structure capable, d'appuyer techniquement le processus de mobilisation des ressources

nécessaires à la mise en application des Plans d'Action Nationale d'Adaptation et de Résilience en capitalisant à la fois sur les conventions internationales ratifiées par les Comores. La réflexion des participants a, entre autres, porté, sur l'analyse des parties prenantes. Ils se sont demandés si les institutions mentionnées sont suffisantes et pertinentes pour une bonne collaboration et opérationnalisation de l'ONC. Ils ont débattu de la pertinence et de la clarté des missions et des mandats annoncés pour l'ONC.

La question de l'encrage de l'ONC dans une institution a été aussi au menu des discussions. La cohérence de l'organigramme proposé a fait aussi l'objet d'amples débats. La question relative aux sources de financements a fait elle aussi, l'objet de recommandations et de pistes de réflexion. La validation technique va permettre aux décideurs de se faire une idée plus précise de la direction à prendre, pour permettre à notre pays de pouvoir capitaliser l'information climatique au service du développement socio-économique de notre pays.

Mmagaza

UNION DE L'OPPOSITION COMMUNIQUE

La paix et la stabilité politique des Comores de ces quinze dernières années sont gravement mis à mal suite à la volonté unilatérale du Président Azali de modifier le cadre constitutionnel de 2001 issu de l'Accord-Cadre de Fomboni afin de mettre en place un régime présidentiel fortement centralisé et s'éterniser au pouvoir. Cette dérive dictatoriale a été dénoncée par une grande partie de la classe politique et la société civile. La communauté internationale a, à maintes reprises, attiré l'attention sur la nécessité de préserver la paix et la stabilité politique des Comores en recherchant le plus large consensus politique possible sur tout projet de réforme constitutionnelle et de respecter les acquis de la réconciliation nationale.

Pour arriver à cette fin, il n'a pas échappé à tout observateur que l'enquête parlementaire sur la citoyenneté économique a été mise en place en même temps que la rupture avec le parti JUWA et le lancement des Assises. Il s'agit donc bien d'un plan machiavélique destiné à neutraliser les opposants potentiels au funeste projet présidentiel. Parmi eux, l'ancien Président Ahmed Abdallah Mohamed Sambi qui dès le départ s'est montré opposé à toute modification du cadre constitutionnel qui mettrait en danger le pacte national sur l'autonomie des îles et le principe de la présidence tournante entre les îles.

La Commission parlementaire composée de cinq membres s'est souvent réunie à trois voire parfois à deux. La connivence du Président de la Commission avec le pouvoir a été manifeste; voyage dans une délégation présidentielle à Maurice en pleine enquête, financement occulte de certains membres de la Commission par le Gouvernement de l'Union et visites injustifiées au chef de l'Etat. Au bout du compte, un rapport, que ne reconnaissent pas trois des cinq membres de la Commission, a été produit et diffusé en dépit de toutes les règles de l'Assemblée en la matière. Malgré les protestations publiques de ces membres de la Commission, le faux rapport a été remis au chef de l'Etat qui l'a transmis à la justice. De nombreuses personnalités politiques de l'opposition sont accusées et plus particulièrement l'ancien Président Ahmed Abdallah Mohamed Sambi sur qui le faux rapport s'acharne particulièrement.

Malgré les accusations et les menaces qui pesaient sur lui, l'ancien Président Ahmed Abdallah Mohamed Sambi, qui se trouvait à l'étranger, a pris la décision de revenir au pays. C'est ainsi que quelques jours après son arrivée il a été placé en résidence surveillée par une simple note du secrétaire général du Ministère de l'intérieur pour des prétendus troubles à l'ordre public. Après trois mois de résidence surveillée totalement abusive alors que ses avocats n'ont pas cessé de réclamer la levée de cette mesure arbitraire, la justice l'a brusquement inculpé et placé en mandat d'arrêt.

L'ancien Président est victime d'un acharnement judiciaire dont le but est de neutraliser un adversaire politique qui s'est clairement opposé à la dérive dictatoriale du régime et à sa volonté de s'accaparer le pouvoir.

L'Union de l'opposition dénonce toute instrumentalisation de la justice à des fins politiques et demande que la présomption d'innocence soit respectée et que toute personne accusée soit traitée dans le respect des principes élémentaires de la dignité humaine.

Fait à Moroni le 24 août 2018

Pour l'Union de l'opposition.

VISITE DU PRÉSIDENT DE LA CONFÉDÉRATION AFRICAINE DE FOOTBALL

Une fédération, une équipe pluridisciplinaire

La visite effectuée aux Comores par Ahmad Amad, président de la Confédération Africaine de Football (Caf) bat son plein. Hier mercredi 29 août, un accueil chaleureux lui a été réservé par le président de la Fédération du Football des Comores (Ffc), Said Ali Said Athoumani, accompagné de son cabinet. Avant les échanges de vue, le locataire des lieux a offert un cadeau à son invité de marque. Ce dernier reprend l'avion demain.

La visite de courtoisie et de concertation effectuée aux Comores par Ahmad Amad, président de la Confédération Africaine de Football (Caf) bat son plein. Le mercredi 29 août, un accueil chaleureux lui a été réservé au siège de la Ffc : entre autre, une

haie des équipes des jeunes, une assourdissante salve d'applaudissements. Le choix des jeunes, féminins et masculins pour l'animation de l'accueil, n'est pas le fait du hasard. La Fifa et la Caf ont érigé en cheval de bataille le développement du football des jeunes.

Après les échanges avec le comité exécutif de la Ffc, il s'est mis à la disposition de la presse. Mais, les questions étaient limitées à trois. « L'entretien s'est déroulé dans un climat ouvert et courtois. Ce n'est pas la 1ère fois que je rencontre un président du football comorien. Le débat s'est articulé autour du développement de cette discipline. Le président de la Ffc est animé d'une bonne volonté pour mettre de la transparence dans la gestion des dossiers. Il met aussi une bonne organisation dans la Ffc. Vous savez, une fédération est une



équipe multidisciplinaire. Chaque responsable d'un département doit s'atteler à parfaire la mission qu'on lui confie. La priorité des priorités que vous évoquez, pour la Caf, c'est la réforme administrative, la mise

en place des structures de base innovantes ».

Avant la photo de famille, fidèle à sa philosophie, selon laquelle « l'enfant est le champion de demain », bien entendu si l'attention prêté

est adéquate, Ahmad est allé à rencontre de la multitude des jeunes très vivants, venus spécialement à la réception. Dans ce bain de foule, il a tenu une courte allocution, quasi inaudible, car brouillée et troublée par une assourdissante sonorisation. « Nous espérons de tout cœur que le passage éclair du patron de la Caf aux Comores, servira de terrain constructif à mes collègues pour mettre de l'ordre à notre « toit » et surtout aux gestions de la Ligue et des Districts de Ngazidja. Cette instance régionale doit à tout prix disparaître au profit d'une autre qui sera plus sage, transparente et un collaborateur consciencieux et intègre », suggère un élu de la Ffc, qui requiert l'anonymat. Le patron de la Caf quitte les Comores, quitte Moroni ce jeudi.

Bm Gondet

SOCIÉTÉ

Le député Dhoulkamal réagit aux propos de l'ancien président Sambi

Le vice-président de l'Assemblée de l'Union, Dhoulkamal Dhoiher a réagi aux propos de l'ancien président de l'Union, Ahmed Abdallah Ahmed Sambi qui rejette le « rapport Dhoulkamal », faisant allusion au rapport d'enquête parlementaire sur la citoyenneté économique. Ce député assure avoir fait ce travail pour le bien du pays.

« Rapport Dhoulkamal », c'est par ces termes que l'ancien président de l'Union des Comores, Ahmed Abdallah Mohamed Sambi qualifie le rapport sur la citoyenneté économique dans une vidéo de 9 minutes posté sur les réseaux sociaux pour se laver des accusations portées contre lui dans cette affaire. Des propos qui ont poussé le vice-président

Dhoulkamal Dhoiher à réagir. Ce dernier dit avoir relevé un certain mépris des institutions de la République.

« Jusqu'à preuve du contraire, les lois de l'Assemblée et les commissions ne portent le nom de personne. On ne voit ça qu'en Europe, avance le député Dhoulkamal Dhoiher. S'il décrète en tant qu'ancien président de l'Union des Comores qu'à partir d'aujourd'hui, les lois porteront les noms des promoteurs ou les rapports des commissions portent les noms des présidents, je prends cela avec beaucoup de philosophie, peut être que le président est en colère ».

Sur le rapport en question, l'ancien président Sambi a été interrogé par trois députés lors de son audition devant la commission parlementaire. « Je prends pleinement la pater-

nité de ce rapport puisque c'est cela qu'il veut dire. Mais je crois que c'est un rapport dont on n'en finira pas d'en parler. Et aujourd'hui, je ne suis pas très inquiet des jugements des uns et des autres, de ceux qui sont concernés », poursuit-il.

Le rapport parlementaire sur la citoyenneté économique a emporté du monde dans son sillon. Des anciens présidents, des ministres et voire même des policiers sont mouillés dans l'affaire. Pas seule-

ment le président Sambi. « Ce rapport ne concerne pas que Sambi. Beaucoup des gens sont cités et je ne vois pas pourquoi on se focalise principalement sur Sambi », avance ce député, avant d'ajouter que « s'il y a des choses à contester, je pense que l'opportunité était donnée pour les contester devant la justice. Si le président Sambi est en détention provisoire, ce n'est pas Dhoulkamal mais le juge qui en a décidé ainsi ».

Le vice-président de

l'Assemblée reste convaincu qu'il ne suffit pas de parler de « rapport Dhoulkamal » mais qu'il faut se pencher sur ce qui est dedans, si cela est avéré ou pas. « Je n'ai pas de problème particulier avec le président Sambi. Je pense que ce que je faisais était nécessaire pour rendre service à mon pays et je l'ai fait », conclut-il.

Mohamed Youssouf



REPRISE DES VOLS
Tarif au départ de Moroni

MAYOTTE

PROMO
110 000KMF*
Aller/Retour

Plus d'info
+269 328 69 69

*Voir conditions en agence et sur www.flyabaviation.com

AB Aviation